

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/94 à 2024/122

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trois octobre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Karima HARIZI – Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire
M. Roger VICOT - M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Madame Cécile MESANS donne pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 10 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

2024/ 107 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS - CONVENTION ENTRE LE GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (G.R.D.R.) ET LA VILLE.

La Ville de Lomme soutient le développement de la vie associative de son territoire en accompagnant financièrement les associations dans la mise en œuvre de leurs actions culturelles et citoyennes.

Il est proposé le soutien de 4 projets pour un montant total de 14.500 euros.

THEATRE DIAGONALE – Participation à la création de « Serum »

Le Théâtre Diagonale a créé en 2019 le premier volet d'un solo de théâtre gestuel et cirque autour du thème du harcèlement scolaire, en s'attachant du point de vue de l'harcelé. En 2024, a lieu la création du second volet qui s'attache au point de vue de l'harceteur.

Le budget total de cet événement est de 30.488.00 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 7.000 €.

TRANSPORT CULTUREL FLUVIAL – Participation à l'édition 2024 du Week-end de la Gare d'eau

L'association Transport Culturel Fluvial organisera un week-end festif « Week-end de la gare d'eau 2024 » les 12 et 13 octobre 2024, temps fort autour du plan d'eau de la Gare d'Eau de Lomme.

Le budget total de cet événement est de 87.500 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

VIVRE ENSEMBLE A HUMANICITE – Création d'un événement sportif fédérateur dans la dynamique des Jeux Olympiques et Jeux paralympiques de Paris 2024

L'association organise les 04 et 05 octobre un week-end sportif « Ensemble pour les jeux d'Humanicité » accessible à tous les publics : enfants, jeunes, adultes, aînés en situation de handicap ou valides.

Le budget total de cet événement est de 6.034 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 500 €.

GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – Participation au projet L'ODDyssée 2

Le Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural (G.R.D.R.) a pour but de favoriser l'ouverture sur le monde et sur l'autre des citoyens et leur appropriation des enjeux mondiaux par la valorisation des apports positifs des migrations « ici » et « là-bas ».

L'ODDyssée 2 sensibilise les citoyens, plus particulièrement les acteurs éducatifs, les jeunes et les autorités locales, par la compréhension des articulations entre Migrations et Objectifs de développement durable et l'appropriation d'enjeux interconnectés entre « ici » et « là-bas ».

Cette sensibilisation se fait à travers, entre autres, l'animation de formations et d'ateliers et des rencontres territoriales.

L'action associera au niveau local les écoles primaires, les collèges et lycées, la médiathèque, les établissements culturels ainsi que les structures éducatives, socio-éducatives et sociales ; avec lesquels un partenariat sera déployé. Un comité local sera mis en place à cet effet.

Le projet s'inscrit dans une perspective pluriannuelle sur 3 ans. Il est proposé la mise en place d'une convention entre le G.R.D.R et la Ville de Lomme afin de renforcer le soutien au déploiement des actions, le partenariat et l'articulation de celles-ci avec les priorités sociales, citoyennes et éducatives de la Ville de Lomme.

Le budget total du projet est de 18.000 € pour 2024-2025. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention pour la première année 2024-2025 d'un montant de 4.000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 7.000 € au Théâtre Diagonale (SIRET : 444 161 723 00051) ;
 - 3.000 € à Transport Culturel Fluvial (SIRET : 489 686 337 00036) ;
 - 500 € à Vivre Ensemble à Humanité (SIRET : 840 398 622 00018) ;
 - 4.000 € au Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (G.R.D.R.) (SIRET : 310 270 640 00082) ;

- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants soit 14.500 € au chapitre 65, fonction 311, article 65748 - opération n°1079 « soutien aux associations culturelles » - Code service NEN ;

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association GRDR et la Ville, ci-annexée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Abstentions : M. DUEZ (pouvoir) – Mme de RUYTER – M. GROSSE

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié : 28 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

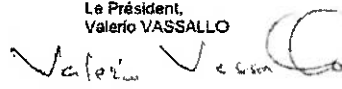
10. Budget prévisionnel de l'association « THEATRE DIAGONALE » 2024
Intitulé du projet : « SERUM »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1580	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	1180	73 - Concours publics	
Autres fournitures	400	74 - Subventions d'exploitation 2	25 988
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	620		
Locations	250		
Entretien et réparation	250		
Assurance	120	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	5688	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4000	PAS DE CALAIS	8 000
Publicité, publication	900		
Déplacements, missions	600	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	188	Ville de Lomme	8000
63 - Impôts et taxes	500	VILLE DE MAZINGARBE (Pol de la Ville)	9988
Impôts et taxes sur rémunération	500		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	17600	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	10000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	6000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1600	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	25 988	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	25 988
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
85 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	4000	871 - Prestations en nature	4000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	500	875 - Bénévolat	500
TOTAL DONT CVN	30 488	TOTAL DONT CVN	30 488

Nom du Signataire : VASSALLO Valerio

Qualité : PRESIDENT

Le Président,
Valerio VASSALLO



Date : 9 avril 2014

Signature :

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Budget prévisionnel 2024		PROJET : WE GARE D'EAU 2024		
T.C.F. (Montant TTC en euros)	ACTION	T.C.F. (Montant TTC en euros)	ACTION	
Charges		WE GE 24	Produits	
		WE GE 24	WE GE 24	
60	Achats	24 183,70	Ventes et prestations de services	7 000
	Prestations de service	23 000	Prestation de service	0
	Achats matières et fourniture	1 183,70	Vente de bibliothèque	-1 000
61	Services extérieurs	4 225	Produits des activités annexes	6 000
	Locations	0	Subventions d'exploitation	51 000
	Entretien et réparations	1 000	Europe (Interreg - Funder)	0
	Assurances	225	Etat précisez le(s) ministère(s) DRAC	
	Documentation		Etat précisez le(s) ministère(s) Politique de la Ville	5 000
	Débits (sous-traitance générale)	3 000		0
62	Autres services extérieurs	4 270	Région(s) Créa - Fond	15 000
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 630		0
	Publicités, publications et relations publiques	1 820	Départements	5 000
	Déplacements, missions	800	Intercommunauté (PAC)	5 000
	Frais postaux et télécommunications		Commune(s) dont	21 000
	Services bancaires et assimilés		Ville de Lille Culture	10 000
	Divers	0	Ville de Loosme ATELIER T	3 000
63	Impôts et taxes		Poëques de la ville-lille	5 000
64	Charges de personnel	24 960	Quartier BH	3 000
	Rémunération Artistique et technique	16 000		0
	Charges sociales	8 960	Autres produits de gestion courante	0
	Autres charges de personnel		Cotisations	
65	Autres charges de gestion courante	362,75	Mécanat	
66	Charges financières		Transfert de charges	0
67	Charges exceptionnelles	-250		
68	Dotations aux amortissements et provisions	79		
	Total des charges	58 000	Total des Produits	58 000
Charges liées de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
86	Emplois des contributions volontaires en nature	29 500/86	Emplois des contributions volontaires en nature	29 500
	Secours en nature		Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et prestations	23 500	Mise à disposition gratuite de biens et prestations	23 500
	Personnel bénévole	6 000	Personnel bénévole	6 000
	Total	87 500	Total	87 500

Nom du signataire : Bessière Alexandre
 Qualité : Préfet
 Date : 14/05/24

SIGNATURE



**10. Budget prévisionnel de l'association « Vivre Ensemble à Humanité »
intitulé du projet : « Les jeux d'Humanité _____ » 2024**

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		1210	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		200
Achats matières et fournitures	1210		73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 2		2000
130			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		130			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance	130		Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		4694	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3194				
Publicité, publication	1500				
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		1500
Services bancaires, autres			Ville de Lomme		500
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		3834
			756. Cotisations		300
			758. Dons manuels - Mécénat		3534
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		6034	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		6034
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		

Nom du Signataire : Elisabeth PRIEUR

Qualité : Présidente

Date : 22 JUILLET 2024

Signature : E PRIEUR



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Programme : ODDyssée 2, la suite - Les migrations font bouger le monde !
 Baillieur : Villa de Lomme
 Montant demandé au baillieur : 4 000 €
 Date de mise en œuvre : 01/07/2024 - 30/06/2025

CHARGES		PRODUITS		% des cofinancements
Année 1		Année 1		
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 - Achat	600,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
Prestations de services				
Achats matières et fournitures - collations	600,00 €	74- Subventions d'exploitation	18 000,00 €	
Autres fournitures - clés USB	- €	Etat		
61 - Services extérieurs	1 322,90 €	AFD	14 000,00 €	
0,67 Locations mobilières et immobilières	886,34 €	Région(s):		
0,06 Entretien et réparation	79,37 €	Département(s):		
0,02 Assurance	26,46 €	Commune(s):		
0,25 Ressources pédagogiques	330,72 €	Ville de Lomme	4 000,00 €	
62 - Autres services extérieurs	1 600,00 €	Autres :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €	Financement privé		
Publicité, publication	400,00 €	UE		
Déplacements, missions - déplacements personnes précaires	1 200,00 €	AFD		
Frais de réception				
Services bancaires, autres				
63 - Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes				
64- Charges de personnel	12 693,32 €			
0,75 Rémunération des personnels	9 519,99 €			
0,25 Charges sociales	3 173,33 €			
Autres charges de personnel				
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements		78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action		
Charges fixes de fonctionnement = Frais admin	1 783,78 €			
Frais financiers				
Autres				
Total des charges	18 000,00 €	Total des produits	18 000,00 €	
66- Emplois des contributions volontaires en nature		67 - Contributions volontaires en nature		
(Secours en nature		(Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature		
Personnel bénévole)		(Dons en nature)		
TOTAL	18 000,00 €	TOTAL	18 000,00 €	

Date : 19/07/2024

Olivier LE MASSON
 Directeur Exécutif

GDRP
 26 bis, rue Kléber
 93100 MONTREUIL
 Tél : 01 48 57 75 80 - Fax : 01 48 57 59 75
 Site : 310 270 640 0082



**Liste des personnes habilitées à signer les conventions,
les demandes de versement et tous documents officiels pour l'association**

NOM	FONCTION	COURRIEL	SIGNATURE
Olivier LE MASSON	Directeur exécutif	olivier.lemasson@grdr.org	
Arezki HARKOUK	Directeur des opérations de Solidarité Internationale	arezki.harkouk@grdr.org	
Jonathan STEBIG	Directeur des opérations France/Europe	jonathan.stebig@grdr.org	

Fait à Montreuil, le 05 juillet 2023



Jean-Marc PRADELLE
Président de l'association Grdr

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
AVEC L'ASSOCIATION GROUPE DE RECHERCHE ET DE
REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (GRDR)
PARTICIPATION AU PROJET L'ODDyssée Phase 2**

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille - Commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire délégué de la commune associée de Lomme agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal du 10 octobre 2024 et du Conseil Municipal de Lille du 11 octobre 2024, désignée ci-après "la Commune", n° SIRET : 215 903 550 00014, Code NAF : 8411 Z, Dénommée ci-après « La Ville »,

D'UNE PART,

Et l'association GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL domiciliée 26 bis rue Kléber, Montreuil, 93100, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, n° SIRET 310 270 640 00082, représentée par Monsieur Jean-Marc Pradelle, dûment habilité en sa qualité de Président,

Dénommée ci-après « L'association ».

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'association a pour objet, conformément à ses statuts, en date du 28 juillet 2023 à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2023 article 1^{er} : « de contribuer à la construction d'un monde juste et solidaire fondé sur le respect des droits humains. Il vise à améliorer durablement les conditions de vie et permettre à chacun de vivre dignement. Pour cela, le Grdr s'appuie sur les interactions positives entre mobilités humaines, engagements citoyens et dynamiques locales de développement. ». Elle agit sur les territoires de France et d'Europe, ceux du Sahel, d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb. Le Grdr peut également intervenir sur d'autres territoires qui solliciteraient son savoir-faire si l'action reste fidèle aux valeurs exprimées dans sa Charte. Le Grdr est une association internationale de solidarité, de droit français, fondée le 18 juin 1969 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et dans le cadre du projet ODDyssée, entré dans sa phase 2 de développement.

ODDyssée 2 (la suite), vise à promouvoir l'ouverture des citoyens et des territoires sur le monde et sur l'autre par la compréhension des articulations entre Migration et Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'appropriation d'enjeux interconnectés entre ici et là-bas. La création d'outils et de contenus et l'animation de formations et d'ateliers permettra de sensibiliser les acteurs socio-éducatifs, jeunes et autorités locales sur les liens entre migrations et ODD et de lutter contre les idées reçues sur les migrations. Des rencontres territoriales de ces différents acteurs, désormais outillés et sensibilisés, permettront ensuite de renforcer les réseaux locaux d'acteurs de l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), de soutenir leurs initiatives et de développer des communautés de pratiques ODDyssée autonomes. Le projet se déroulera sur 36 mois, du 1er juillet 2024 au 31 juillet 2027.

Il est, notamment prévu :

- Le renouvellement de l'ingénierie pédagogique avec 2 nouveaux modules de Form'actions « Migrations et Développement » et l'actualisation des 12 existants et du nouvel outil pédagogique « L'ODDyssée du Climat et des Migrations » (sur le modèle de la « Fresque du Climat ») avec l'appui des chercheurs de l'Institut Convergences Migrations et des experts de l'association Désinfox Migrations.
- La sensibilisation des acteurs de l'ECSI mais également tout acteur éducatif, social et citoyen intéressé par la démarche et mobilisé par la Ville. Outre l'accès aux ressources, ils seront outillés et formés par le Grdr, appuyé par la Ligue de l'Enseignement Nord, sur les thématiques Migration, Citoyenneté et Développement pour déconstruire leurs idées reçues sur les Migrations, comprendre les liens entre ODD et Migrations.
- Une offre d'ateliers de sensibilisation « Migrations et Développement », à destination des jeunes/élèves, et par l'animation d'un nouvel outil basé sur la fresque du climat : « l'ODDyssée du climat et des migrations ».
- La reconduction de l'appel à projet Prix J'M. Le Grdr et ses partenaires prévoient un appui et soutien aux projets des jeunes leaders associatifs à l'appel à projet Prix J'M et une offre de renforcement de compétence à la carte et une mise en réseau d'acteurs de l'ECSI, appuyée par le RRMA Lianes Coopération.

L'association s'engage à participer à la vie associative de la Commune et à développer des partenariats avec les acteurs sociaux, culturels et éducatifs municipaux et associatifs lommois.

Pour ce faire elle met en place un comité de suivi local du projet permettant de renforcer l'articulation de celui-ci avec les priorités locales en matière de politique sociale et éducative de la commune de Lomme. Dans le domaine éducatif, il s'agira de répondre aux priorités fixées en matière d'éducation à la citoyenneté établies par le projet éducatif global « Lomme éducatif ».

L'association dispose des structures et du personnel suffisant à la réalisation des actions subventionnées.

Compte tenu de l'intérêt général de ces actions et en cohérence avec la politique mise en œuvre sur son territoire, la Ville a décidé de contribuer au financement de l'action de l'association par l'attribution d'une subvention.

La Ville n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour une durée de 3 ans ; couvrant les années scolaires : année 1 : 2024-2025, année 2 : 2025-2026, année 3 : 2026-2027. Elle prend effet à sa date de notification.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à :

1. Utiliser la subvention uniquement pour l'objet décrit dans la délibération attribuant la subvention et votée par le Conseil municipal ;
2. Inscrire son projet associatif dans le respect des principes républicains de fonctionnement démocratique, de transparence de la gestion, d'égalité de traitement des usagers, et de laïcité, laquelle induit le respect de la diversité des opinions et des cultures, la liberté de conscience, l'égalité et la mixité entre les femmes et les hommes, la non-discrimination. En vertu des dispositions de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, le financement attribué à l'association ne pourra ainsi en aucun cas être utilisé à des fins culturelles ou de prosélytisme religieux. Ce principe engage également l'association à maintenir la neutralité de l'équipement public municipal qui pourra lui être mis à disposition pour l'accomplissement de ses activités ;
3. Adopter, dans son comportement général et particulièrement lors des actions réalisées du fait de la subvention, une démarche vertueuse en matière de sobriété énergétique et d'éco-responsabilité compatible avec la politique de Transition écologique menée par la Ville de Lille ou de ses Communes associées, dans le cadre de son Plan lillois pour le climat adopté en 2021, de son Plan de sobriété énergétique présenté en 2022 et de la feuille de route « Transitions » de la commune de Lomme.

L'éco-responsabilité, ou responsabilité environnementale, est une démarche qui consiste à intégrer les enjeux de transition écologique dans l'ensemble de ses activités quotidiennes pour :

- Avoir une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, en particulier carbonées, et d'eau, et préserver les ressources en général,
- Promouvoir les mobilités durables et partagées,
- Développer l'économie circulaire et les achats responsables, réduire les déchets et agir sur l'alimentation,
- Organiser des événements et avoir une communication éco-responsables

Des actions formalisées dans les demandes de subventions sont attendues et à valoriser auprès des dirigeants associatifs, des membres, des bénévoles et du grand public (signalétique, annonces, expositions, etc.).

4. Se conformer au formalisme, aux règles et au processus de demande de subvention de la Ville, accepter les conditions de versement fixées par la Ville, et ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés ou œuvres, sans autorisation formelle de la Ville ;
5. Informer la Ville de tout projet important de communication, en relation avec l'objet de la subvention, afin de préserver la cohérence de l'action communale ; et faire apparaître la participation de la Ville, par l'apposition de son logo, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels ;
6. Être en conformité avec ses obligations de déclarations sociales et fiscales pour l'année n-1 ;
7. Communiquer à la Ville l'ensemble des pièces budgétaires et comptables permettant d'identifier de manière claire et certaine l'affectation exclusive de la subvention au financement du projet répondant à l'intérêt général, ainsi que tout document budgétaire et comptable nécessaire à l'analyse de la situation financière du partenaire, pour l'exercice écoulé ;
8. Informer la Ville de tout changement substantiel intervenant dans sa situation (difficultés financières, procédures collectives, redressement judiciaire, etc.) ;

9. Faciliter le contrôle et l'évaluation, par la Ville et sous toute forme qu'elle jugera opportune, de l'utilisation des subventions versées ;
10. Souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, la collectivité communale ne pouvant être mise en cause en cas de défaut.

ARTICLE 4 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Afin de soutenir l'association pour les activités mentionnées à l'article 1, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de 4.000 € pour l'année 1 (année scolaire 2024-2025). La convention prend en compte les dépenses dédiés à l'action engagées et réalisées en totalité au plus tard au 30 juin 2025.

Le montant de la subvention n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre des activités mentionnées à l'article 1 et estimés dans le Budget Prévisionnel figurant dans le dossier de demande de subvention.

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après délibération en Conseil Municipal.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années d'exécution de la présente convention, le montant de la subvention sera arrêté chaque année par l'assemblée délibérante de la Ville dans le cadre de la procédure d'élaboration de son budget primitif sans dépasser le montant maximal de 10 000 euros pour les 3 années.

Les montants prévisionnels des subventions s'élèvent à :

- 3.000 € pour la 2^{ème} année
- 3.000 € pour la 3^{ème} année

Ces montants prévisionnels seront versés selon les mêmes modalités que pour l'exercice N et reprises à l'alinéa précédent.

La subvention est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Toute autre subvention octroyée par la Ville à l'association pour la durée de la présente convention sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au vote du Budget Primitif.

L'association informe sans délai la Ville de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Si l'association vient à cesser son activité en cours d'action, quelle qu'en soit la raison, plus aucun versement de la subvention ne pourra intervenir. De même, toute subvention versée et non utilisée fera l'objet d'un reversement à la Ville.

Le manquement de l'association à ses obligations contractuelles, ou toute faute grave de sa part, pourra entraîner l'émission d'un titre de recette pour tout ou partie des sommes déjà perçues.

ARTICLE 5 - CONTROLES DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

A. Evaluation générale

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place ou sur pièce peut être réalisé par la Ville. L'association s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de ce même article, l'association a l'obligation de fournir à la Ville une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Le refus de leur communication sera susceptible d'entraîner le retrait de la subvention ou la restitution des sommes versées, conformément à l'article 14 du Décret-Loi du 2 mai 1938.

Si la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association devra produire et communiquer à la Ville un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Conformément à l'article 43-IV de la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la Ville, de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition pour répondre de ses obligations.

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

L'association s'engage à prévenir sans délai la Ville de toute difficulté économique rencontrée dans le cadre de sa gestion. Les deux parties conviendront ensemble, dans la mesure des capacités de chacun, des dispositions à prendre concernant l'objet de la présente convention, en préservant la responsabilité de la Ville, qui ne saurait, dans le cadre de l'exécution de la présente convention, être recherchée par l'association.

Toute subvention qui n'aura pas été utilisée conformément à son objet sera reversée de plein droit à la Ville.

B. Evaluation des actions subventionnées

Les projets et activités subventionnés sont évaluées sur un plan quantitatif, qualitatif et financier sous la forme d'un bilan réalisé par l'association, en lien avec les services de la Ville et de façon contradictoire. Pour toutes les actions subventionnées, l'association met en place un dispositif d'évaluation de satisfaction des bénéficiaires des actions et de présentation des résultats.

Au minimum, il est attendu :

- Pour les actions collectives : une liste précise des actions menées comportant la date des actions/événements, leur description, les partenaires mobilisés, le nombre des bénéficiaires, les effets attendus et les résultats
- Pour les actions individuelles : un tableau chiffré reprenant le nombre de bénéficiaires par quartier, par caractéristiques socio-démographiques (typologie familiale, catégorie d'âge, nature des ressources, etc.), par problèmes rencontrés, par partenaires mobilisés, par actions proposées/menées, ainsi qu'une synthèse de ces éléments

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'ASSOCIATION

De manière générale, l'association s'engage à respecter ses obligations légales et réglementaires.

L'association devra établir ses comptes annuels conformément au plan comptable général du Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les articles L. 612-1 et R. 612-1 du Code de commerce prescrivent que toute personne morale de droit privé non commerçante ayant une activité économique doit faire certifier ses documents comptables par un commissaire aux comptes, dans des conditions fixées par décret et qui sont pour l'exercice, si deux des trois conditions suivantes sont réunies :

- Le total du bilan est supérieur à 1 550 000 €,
- Le chiffre d'affaires ou le montant des ressources excède 3 100 000 €,
- La personne morale emploie plus de 50 salariés.

Les articles L. 612-4 et D. 612-5 du Code de commerce disposent qu'un commissaire aux comptes ainsi qu'un suppléant devront être nommés par les associations recevant par an une somme fixée par décret et qui est pour l'exercice à plus de 153 000 € d'aides directes de personnes publiques, et qu'un bilan, un compte de résultat et une annexe devront être établies.

En contrepartie du versement de la subvention, l'association devra communiquer à la Ville, au plus tard six mois après la date de clôture de son exercice comptable :

- Son bilan et son compte de résultat détaillés ainsi que ses annexes, certifiés par le Président de l'association ou le commissaire aux comptes,
- Le rapport complet du commissaire aux comptes (si l'association a cette obligation ou si elle a fait volontairement appel à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes),
- Le rapport d'activité définitif de l'année écoulée.

Tous les renseignements complémentaires demandés par la Ville lui seront délivrés sous quinzaine.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DANS LESQUELLES L'ASSOCIATION PEUT CONSERVER TOUT OU PARTIE DE LA SUBVENTION N'AYANT PAS ETE INTEGRALEMENT CONSOMMEE

En cas de consommation non intégrale de la subvention, l'association informe la Ville par écrit en indiquant :

- Le montant consommé et le montant non consommé de la subvention
- Le cas échéant, le simple report à l'année suivante du montant non consommé de la subvention, par la formalisation, dans la demande de subvention de l'année suivante, d'une réduction équivalente et par la comptabilisation, au bilan et au compte de résultat de l'association, de fonds dédiés correspondant à ce montant non consommé
- Le cas échéant, l'activité concernée par ce report, nécessairement la même que celle mentionnée à l'article 4 de la présente convention ou une activité équivalente en termes de public, territoire et modalités de mise en œuvre

Dans l'hypothèse où le report susvisé n'est pas ou ne peut être mis en œuvre, le montant non consommé de la subvention fera l'objet d'un reversement à la Ville après émission du titre exécutoire de recettes correspondant.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

En cas de violation par l'association de l'une des clauses de la présente convention, ou de faute grave de sa part, la Ville lui adressera une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, prévoyant un délai de mise en conformité à compter de sa réception.

En l'absence de réponse ou de diligence de l'association, la Ville pourra demander le reversement de tout ou partie de la subvention.

Le non-respect des dispositions légales rappelées dans les articles précédents ainsi que de toutes celles ayant trait, d'une manière générale, à la transparence financière, implique de plein droit le reversement intégral de la subvention.

Un courrier de relance sera adressé par la Ville à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception avant que le reversement fasse l'objet de l'émission d'un titre exécutoire de recettes, transmis au comptable chargé de recouvrer par tous moyens.

ARTICLE 9 – RESILIATION DE LA CONVENTION

A. Non-exécution de la convention et faute de l'association

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, ou de faute grave de la part de l'association, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et demeurée infructueuse

Les parties ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de cette résiliation.

B. Dissolution – Redressement ou liquidation judiciaire de l'association

La convention est résiliée de plein droit par la Ville de Lomme en cas de dissolution de l'association, mise en règlement judiciaire ou liquidation des biens de cette dernière, sauf continuation de l'activité dûment autorisée.

L'association ou ses mandataires ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de la résiliation de la convention.

C. Force majeure

En cas de force majeure, définie comme la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties (catastrophes naturelles, acte de terrorisme...), celles-ci mettront tout en œuvre pour permettre la poursuite de l'exécution de la présente convention.

En cas d'impossibilité, et après discussion, elles peuvent, l'une ou l'autre, mettre fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de cette résiliation.

ARTICLE 10 – LITIGES

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution d'une ou plusieurs des dispositions de la présente convention, les parties contractantes s'efforceront de résoudre ces différends à l'amiable. Une conciliation devra être recherchée par les parties, permettant à chacune d'elles de faire valoir ses observations.

Le Tribunal Administratif de Lille est seul compétent pour connaître des litiges éventuels qui en découleraient.

Les annexes éventuellement jointes (dernière déclaration des dirigeants à la Préfecture, programme détaillé des actions de l'association, budget prévisionnel) font partie intégrante de la présente convention et constituent donc au même titre des documents contractuels.

Fait à Lomme en deux exemplaires originaux

Le

<p>Association GRDR</p> <p>Monsieur Jean-Marc Pradelle Président</p>

<p>Ville de Lille – Commune associée de Lomme</p> <p>Monsieur Olivier Caremelle Maire délégué de la Commune associée de Lomme</p>
--

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE – RECURRENCE
<p>PREMIERE DEMANDE</p> <p>X RENOUELEMENT</p>
<p>Association : THEATRE DIAGONALE</p> <p>Montant souhaité : 8 000 euros</p>

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. **Ils doivent être datés et signés par le président** (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination : THEATRE DIAGONALE

Sigle de l'association : Site web: www.theatrediagonale.com

1.2 Numéro Siret : 444 161 723 00051

1.2 bis code NAF :9001Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social : POLE MICHELET – BUREAU 4 – 112 RUE DU XXème siècle
Code postal : 59160 Commune : LOMME

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : VASSALLO Prénom : VALERIO

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : .06 52 71 69 31 Courriel : theatre.diagonale@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GARZARO Prénom : EMMA

Fonction : PRODUCTION / ADMINISTRATION

Téléphone : 06 70 75 71 81 Courriel : theatre.diagonale@gmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non X

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non X

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non X

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)
COLLECTIF DES ARTS DU MIME ET DU GESTE (CAMG) // ENTRE SCENES

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON X OUI Si oui, lesquelles?

.....
.....

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	2	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	0	
Nombre total de salariés :	8	
Dont nombre d'emplois aidés	0	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0,5	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique		
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS :	5
	EXTERIEURS :	1
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans :	
	Plus de 18 ans :	6
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme :	5
	Homme :	1
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	20 euros

5. Bilan financier de l'association : « THEATRE DIAGONALE »

Année 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	127	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	16551
Achats matières et fournitures	127	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	10000
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2492		
Locations	1707		
Entretien et réparation	407		
Assurance	228	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	150		
62 - Autres services extérieurs	9428	Conseil-s Départemental (aux) : PAS DE CALAIS	8000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6835		
Publicité, publication	1350		
Déplacements, missions	533	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	710	LOMME	2000
63 - Impôts et taxes	228		
Impôts et taxes sur rémunération	228		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	12286	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	7920	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	4070	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	296	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels – Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	4
67 - Charges exceptionnelles	106	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	2534	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	27201	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	26555
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	646
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
	Compte courant	2415	€
	Livret	121	€
	Caisse	81	€

Nom du Signataire : VASSALLO

Qualité : Président

Le Président
Valerio VASSALLO

Date : 9 avril 2024

Signature :

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Etat de la trésorerie : Fin mars 2024, la trésorerie est très basse. Des projets sont financés mais les paiements auront lieu à la fin des actions. La baisse drastique de l'aide au fonctionnement de la Ville de Lomme n'a pas été une bonne nouvelle pour la cie en ce début d'année.

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

tivité est beaucoup moins régulière qu'auparavant. Les démarches administratives prennent beaucoup de temps et l'équipe est réduite. Nous avons des partenaires fidèles notamment la Ville de Mazingarbe et le Département du Pas-de-Calais. Nous aimerions pouvoir travailler avec la Ville de Lomme avec un peu de moyens financiers pour faire rayonner plus largement notre présence dans la commune.

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

VILLE DE LOMME	400	Prêt du bureau

Ce projet SERUM bénéficie du soutien de la Ville de Mazingarbe et du Département du Pas-de-Calais.

Une demande a été faite en 2024 à la Région HDF mais pour un autre de nos projets.

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

SERUM – création d'un second volet sur la thématique du harcèlement par Théâtre Diagonale.

Description :

Pour ce **second volet**, je prends comme **parti-pris le point de vue du harceleur**, de celui qui agresse. Il ne s'agit pas de justifier ou d'excuser les actes mais de tenter de comprendre et de faire émerger, toujours à **travers le jeu corporel et le cirque**, les mécanismes qui se mettent en marche dans les situations de harcèlement, de les décortiquer pour mieux les appréhender. Esther Mollo, metteuse en scène.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- Mobilisation d'un public scolaire et péri-scolaire et des familles
- Mobilisation des partenaires sur le terrain : éducation, social et culturel
- Les indicateurs : nombre de participants au projet, échanges avec les partenaires, presse,...

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : VILLE DE LOMME

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

Prêt de plateau pour répéter / Travail avec les scolaires et particulièrement les collèges/ Collaboration avec le CRAC de Lomme et les partenaires locaux : Maison Folie Beaulieu, Médiathèque L'Odysée, Collèges et CSC, service jeunesse...

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

Le projet a déjà démarré avec la Ville de Mazingarbe et l'idée est de co-construire ce projet avec des scolaires des 2 communes : Lomme et Mazingarbe, villes d'implantation de Théâtre Diagonale.

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Oui il lutte contre le harcèlement scolaire et plus généralement contre les phénomènes d'exclusion. Il est accessible à tous les publics.

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

Les élèves du CRAC de Lomme qui sont acteurs.trices du projet. Les collégiens qui participent activement au projet et les familles. Les spectateurs.

Votre projet proposé-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

Il peut. Dans ce cas, il s'agira plutôt de les sensibiliser en les préparant à voir le spectacle et/ou en les faisant participer à une initiation au théâtre gestuel/physique.

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

Il s'adresse à toutes et tous mais notre souhait est de faire participer les collégiens en temps scolaires et extra-scolaires au processus de création.

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	
	Parcours éducatifs	Le projet n'a pas été retenu
	Manifestations patriotiques	
Animation	Carnaval	
	Estivales	
	Marché de Noël	
	Evénement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	Diffusion Médiathèque, travail avec le CRAC de Lomme, stages avec des enfants et adultes de théâtre physique et gestuel

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

- Mutualisation du stockage des décors et réutilisation du matériel et du décor pour les créations
- Tri des déchets au Pôle Michelet
- Choix des transports en commun au quotidien et en tournée (covoiturage)
- Respect des règles d'usage du chauffage et des lumières au Pôle Michelet

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: 1
- Assemblée Générale réalisée le : l'AG a lieu chaque année en juin.
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : 3 (75 % du nombre total des adhérents)
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : 1
- Politique de formation : il n'y a pas de salariés permanents mais des collaborateurs ont suivi la formation VHSS et la fresque climat.

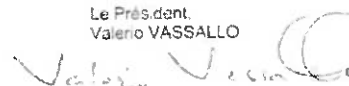
10. Budget prévisionnel de l'association « THEATRE DIAGONALE » 2024
Intitulé du projet : « SERUM »

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		1580	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		1180	73 - Concours publics		
Autres fournitures		400	74 - Subventions d'exploitation 2		25 988
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		620			
Locations		250			
Entretien et réparation		250			
Assurance		120	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		5688	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		4000	PAS DE CALAIS		8 000
Publicité, publication		900			
Déplacements, missions		600	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		188	Ville de Lomme		8000
63 - Impôts et taxes		500	VILLE DE MAZINGARBE (Pol de la Ville)		9988
Impôts et taxes sur rémunération		500			
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		17600	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		10000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		6000	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		1600	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels – Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		25 988	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		25 988
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	4000		871 - Prestations en nature		4000
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole	500		875 - Bénévolat		500
TOTAL DONT CVN		30 488	TOTAL DONT CVN		30 488

Nom du Signataire : VASSALLO Valerio

Qualité : PRESIDENT

Le Prés.dent.
Valerio VASSALLO



Date : 9 avril 2014

Signature :

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..VASSALLO VALERIO Représentant(e) légal(e) de l'association : THEATRE DIAGONALE

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

X inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 8 000,00 € au titre des appels à projet 2024
 - que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
- => Joindre un RIB

Fait, le 9 avril 2024 À LOMME

Signature

Valerio VASSALLO



8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input type="radio"/> PREMIERE DEMANDE
<input checked="" type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT

Association : TRANSPORT CULTUREL FLUVIAL

Montant souhaité : 3000 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. Ils doivent être datés et signés par le président (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

.....Transport Culturel Fluvial.....

.....
Sigle de l'association : TCF..... Site web: <https://transportculturelfluvia.live-website.com>

1.2 Numéro Siret : 489 686 337 00036

1.2 bis code NAF : 9001-Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 594002016

1.4 Adresse du siège social :

.....201, rue Victor Hugo.....

Code postal 59.160..... Commune : Lomme.....

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : BREVIERE..... Prénom : ALEXANDRE.....

Fonction :PRESIDENT.....

Téléphone : 06 03 13 04 14..... Courriel : tcf@transportculturelfluvial.eu

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUJARDIN..... Prénom : Vincent.....

Fonction :Directeur technique.....

Téléphone : 06 60 89 26 15..... Courriel : v.dujardin@transportculturelfluvial.eu

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
<u>ESUS</u>	<u>Prefecture du Nord</u>	<u>2021</u>

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

SYNAVI : Syndicat National des Arts Vivants

.....

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

.....

.....

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	65	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)		
Nombre total de salariés :	23	
Dont nombre d'emplois aidés	1	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)		
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique		
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS : EXTERIEURS :	6 24
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	30
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	10 20
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	15 € sympathisant : 3 €

5. Bilan financier de l'association : « Transport Culturel Fluvial »
Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

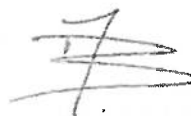
CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	38 003	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	63 417	
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 1	65 417	0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1 ^{ère} page		
61 - Services extérieurs	23 724	0	Politique de la Ville	6 000	
Locations	10 368				
Entretien et réparation	11 352				
Assurance	2 004		Conseil-s Régional(aux) :	30 000	
Documentation					
62 - Autres services extérieurs	11 918	0	Conseil-s Départemental (aux) :	5 000	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 002				
Publicité, publication					
Déplacements, missions	6 105		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Services bancaires, autres	1 811		VILLE DE LILLE, VILLE DE LOMME	15 000	
63 - Impôts et taxes	1 842	0	POLITIQUE DE LA VILLE	5 000	
Impôts et taxes sur rémunération	584		MEL	5 000	
Autres impôts et taxes	158		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel	66 602	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels	52 355		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales	24 247		Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante	22 103	0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	6 582		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	148 482	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	150 521	0
Excédent (bénéfice)	2 038		Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	26 000		871 - Prestations en nature		
862 - Prestations			Mise a disp gratuite bâtiment et bateau+ divers mat flottant	26 000	
864 - Personnel bénévole	9 600		875 - Bénévolat	9 600	
TOTAL DONT CVN	184 082		TOTAL DONT CVN	186 121	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant	9 979	€		
	Livret	2 056	€		
	Caisse	0	€		

Nom du Signataire : BREVIERE

Qualité : Président

Date : 13/05/2024

Signature :



2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

Etat de trésorerie en début d'année suffisant pour un fond de roulement de 10 000 euros
Les actions se dérouleront quand les fonds seront en banque.
La situation ne doit pas poser de problèmes de gestion

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle
REGION	30 000	
Ville de Lille	15 000	Bâtiment mis a dispo

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Week-end Gare d'eau 2024, participation citoyenne pour une gare d'eau animée

Description :

Programmation et organisation, d'un événements , temps fort fluvestre
autour du plan d'eau de la Gare d'Eau de Lomme
Les 11 et 13 octobre 24

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- Accueillir plus de 3000 personnes autour du plan d'eau
- Valorisation du plan d'eau
- Sensibiliser les publics aux sujet de société avec une programmation de rue de qualité

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : Gare d'eau de Lomme - Quai Hegel, place Méo - Place de la Gare d'eau

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

Moyens nautiques de l'association TCF - péniches de la jetée -
Les moyens matériels du service événementiel de la Ville de Lomme -
70 bénévoles de Lomme et Lille

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

Ré- inventer le lien entre les habitants et leur plan d'eau

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Accessible à tous les publics sans discrimination - Art de la rue

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

20 % de Bénévoles Lommois et 25 % de publics Lommois

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

Démarrage d'un projet pour 2025

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

S.O.

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	X
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	
	Parcours éducatifs	X
	Manifestations patriotiques	
	Autres	
Animation	Carnaval	
	Estivales	
	Marché de Noël	
	Evénement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser) Week-end Gare d'eau et concerts trempés	X

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

- Réutilisation de matériaux et de décor
- Cuisine et food truck de produit locaux
- Toilettes seches
- peu de charge fonctionnel de type fluide
- programmation de spectacle sur le thème

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: 3
- Assemblée Générale réalisée le : 1 juin 2024
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : 18 (70... % du nombre total des adhérents)
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : 4
- Politique de formation :

Budget prévisionnel 2024		PROJET : WE GARE D'EAU 2024		
T.C.F. (Montant TTC en euros)		ACTION	T.C.F. (Montant TTC en euros)	ACTION
Charges		WE GE 24	Produits	WE GE 24
Charges directes affectées au budget		Recettes directes affectées au budget		
60	Achats	24 183 70	Ventes et prestations de services	7 000
	Prestations de service	23 000	Prestation de service	0
	Achats matières et fourniture	1 183	Vente de billetterie	1 000
61	Services extérieurs	4 225	Produits des activités annexes	6 000
		74	Subventions d'exploitation	51 000
	Locations	0	Europe (Interreg- Feader)	0
	Entretiens et réparations	1 000	Etat précisez le(s) ministère(s) DRAC	
	Assurances	225	Etat précisez le(s) ministère(s) Politique de la Ville	5 000
	Documentation			
	Divers (sous traitance générale)	3 000		0
62	Autres services extérieurs	4 270	Région(s) Créa - Fonct	15 000
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 650		0
	Publicités, publications et relations publiques	1 820		
	Déplacements, missions	800	Départements	5 000
	frais postaux et télécommunications			
	Services bancaires et assimilés		Intercommunalité (MEL)	5 000
	Divers	0		
63	Impôts et taxes		Commune(s) dont	21 000
64	Charges de personnel	24 960	Ville de Lille Culture	10 000
			Ville de Lomme ATELIER T	3 000
	Rémunération Artistique et technique	16 000	Politique de la Ville-Lille	5 000
	Charges sociales	8 960	Quartier BB	3 000
	Autres charges de personnel			
65	Autres charges de gestion courante	362,75	Autres produits de gestion courante	0
66	Charges financières		Cotisations	
67	Charges exceptionnelles	-250	Mécénat	
68	Dotations aux amortissements et provisions	79	Transfert de charges	0
	Total des charges	58 000	Total des Produits	58 000
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES AU PROJET		
	Charges fixes de fonctionnement			
	Frais financiers			
	Autres			
86	Emplois des contributions volontaires en nature	29 500,86	Emplois des contributions volontaires en nature	29 500
	Secours en nature		Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et prestations	23 500	Mise à disposition gratuite de biens et prestations	23 500
	Personnel bénévole	6 000	Personnel bénévole	6 000
	Total	87 500	Total	87 500

Nom du signataire : Brevière Alexandre
Qualité : Président
Date : 14/05/24

SIGNATURE



9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Alexandre Breviere

Représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

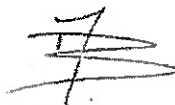
- demander une subvention de : 3 000 € au titre des appels à projet 2024

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 14/08/2024 à Lomme

Signature



8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input type="radio"/> PREMIERE DEMANDE
<input type="radio"/> RENOUELEMENT

Association : VIVRE ENSEMBLE A HUMANICITE

Montant souhaité : 500 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. **Ils doivent être datés et signés par le président** (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

...ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE A
HUMANICITE.....

Site web :VEAH..... Site web:

1.2 Numéro Siret : 840 398 622 000 18

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 59 503 09 64

1.4 Adresse du siège social :

.....5, Rue léonard de Vinci APT 53.....

Code postal :59160..... Commune : ..CAPINGHEM.....

1.5 Représentant-e légal-e

Nom :PRIEUR..... Prénom :ELISABETH

Fonction :PRESIDENTE

Téléphone : ..06 21 88 28 87..... Courriel : ..prieur_elisabeth@yahoo.com.....

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

.....

.....

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	15	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	0	
Nombre total de salariés :	0	
Dont nombre d'emplois aidés	0	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0	
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS : EXTERIEURS :	4 25
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	 29
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	Adhésions 8 € et Adhésions de soutien 10 €

5. Bilan financier de l'association : « document joint ci-dessous _____ »
Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 1		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		0
Excédent (bénéfice)			Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		€		
	Livret		€		
	Caisse		€		

Nom du Signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

BILAN 2023

CHARGES	REALISE 2023	PRODUITS	REALISE 2023
RESSOURCES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION			
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	111
Achats matières et fournitures	2156	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1500	74 - Subventions d'exploitation Etat : préciser ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux)	
Documentation		Conseil-s Départemental(aux)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	715	MEL	
Déplacements, missions	870		
Services bancaires, autres		Commune CABINCHÉM	700
63 - Impôts et taxes		L'OMME	500
Impôts & taxes sur rémunération		Organismes sociaux (CAF, etc.)	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel		Agence serv. & paiement (empl. aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges gestion courante		75 - Autres produits gestion courante	
		Cotisations	268
		Dons manuels - Mécénat	4100
66 - Charges financières	12	76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	64
		78 - Reprises sur amortis. et provisions	
67 - Charges exceptionnelles		79 - Transfert de charges	
RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres	RESULTAT. 142		
TOTAL	5723 €	TOTAL	5723 €
Déficit prévisionnel :		Insuffisance prévisionnelle :	

Précis

le 18.02.2023

**Association
VIVRE ENSEMBLE
À HUMANICITÉ**

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

La trésorerie représente environ la moitié des besoins de l'association et permet, si nécessaire de faire les avances de trésorerie avant l'arrivée de subventions.

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ? **Soutien aux projets par des partenaires du quartier Humanité**

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention : **Non connus à ce jour**

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Créer un projet fédérateur autour du sport dans la dynamique des JO et JO paralympique de Paris 2024 dans le quartier Humanité. Créer un événement sportif les 04 et 05 octobre 2024 accessible à tous les publics : jeunes, enfants, adultes, aînés, en situation de handicap et valide

Description :

Deux événements qui ouvriront et fermeront l'événement : une cérémonie d'ouverture et une cérémonie de clôture avec des témoignages d'athlètes, des spectacles, ou chorale signé et remise de médailles. Le quartier ensuite se transformera en village sportif où chaque structure accueillera une ou plusieurs épreuves sportives. Les participants pourront découvrir des activités et disciplines sportives.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- Nombre de participants
- Nombre de structures médico-sociales
- Nombre de bénévoles

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : structures du quartier Humanité (Lomme Capinghem), l'association Vivre ensemble à Humanité

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

Une 20 aine de bénévoles sont engagés dans le projet.
Nous sollicitons du prêt de matériel sportif auprès de grandes enseignes et clubs sportifs locaux.

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

Découverte du handisport, de discipline sportive, créer du lien entre les habitants.

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Oui avec des sports adaptés

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

Les habitants et residents de Lomme

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

Les écoles et IME seront invités à participer à la découverte des épreuves sportives.

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	
	Parcours éducatifs	
	Manifestations patriotiques	
	Autres	
Animation	Carnaval	
	Estivales	
	Marché de Noël	
	Evénement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	Inauguration du marché de Noël et rencontre des associations

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

L'association organise en lien avec les services municipaux de la ville de Lomme une opération mensuelle de nettoyage du quartier Humanicité et participa au World Clean up day. E

Elle cultive avec les habitants un jardin partagé , comprenant un compost collectif.

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: **4**
- Assemblée Générale réalisée le : **19 mars 2024**
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : (.....**80**... % du nombre total des adhérents) Plus quelques personnes, futurs adhérents ou professionnels du quartier
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : **4**
- Politique de formation :

**10. Budget prévisionnel de l'association « Vivre Ensemble à Humanité »
intitulé du projet : « Les jeux d'Humanité _____ » 2024**

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		1210	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		200
Achats matières et fournitures		1210	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 2		2000
130			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		130			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance		130	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		4694	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		3194			
Publicité, publication		1500			
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres			Ville de Lomme		
					1500
					500
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		3834
			756. Cotisations		300
			758. Dons manuels - Mécénat		3534
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		6034	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		6034
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		

Nom du Signataire : Elisabeth PRIEUR

Qualité : Présidente

Date : 22 JUILLET 2024

Signature : E PRIEUR



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)Elisabeth PRIEUR.....
Représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 500 € _____ € au titre des appels à projet 2024

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le17 JUILLET 2024..... ÀCAPINGHEM.....

Signature



Association
**VIVRE ENSEMBLE
À HUMANICITÉ**

8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input checked="" type="checkbox"/> PREMIERE DEMANDE
<input type="checkbox"/> RENOUELEMENT
Association : Grdr Migration Citoyenneté Développement
Montant souhaité : 10 000 € (période du projet : 01/07/2024 -31/07/2027)

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. **Ils doivent être datés et signés par le président** (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

.....Grdr Migration-Citoyenneté-Développement.....

Sigle de l'association :Grdr..... Site web..... www.grdr.org

1.2 Numéro Siret : 310 270 640 00082

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W931004538

1.4 Adresse du siège social :

.....26 bis rue Kléber.....

Code postal :93100..... Commune :Montreuil.....

1.5 Représentant-e légale

Nom :Pradelle..... Prénom :Jean-Marc.....

Fonction :Président.....

Téléphone :0148577580 Courriel : jean-marc.pradelle@grdr.org

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom :Stievenard..... Prénom :Justine.....

Fonction..... Responsable des projets d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale

Téléphone : ..0675522254.. Courriel : justine.stievenard@grdr.org

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

QUALIOP1 N°F2094-1

PRONEO CERTIFICATION

14.11.2022

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Le Grdr fait partie de plusieurs réseaux dont le Groupe Initiatives, Coordination Sud, le CRID, le CFSI, le F3E, Lianes coopérations, la Coalition Eau, PsEau, et son GT ECSI Hauts-de-France.

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?
169 adhérents (répartis sur 7 pays où intervient le Grdr

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	0	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	23	
Nombre total de salariés :	115	
Dont nombre d'emplois aidés		
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)		
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique		
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS : EXTERIEURS :	Lillois et Extérieurs : 169
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	169 plus de 18 ans
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	

5. Bilan financier de l'association : « Grdr Migration – Migration – Développement »
Année 2023 ou exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		3 032 240,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		36 012,00 €
Achats matières et fournitures		1 056 979,00 €	73 - Concours publics		
Autres fournitures		1 975 261,00 €	74 - Subventions d'exploitation 1		7 573 730,00 €
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1 ^{ère} page		
61 - Services extérieurs		0	Conseil-s Régional(aux) :		
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Départemental (aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions					
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		158 473,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunération		158 473,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Autres impôts et taxes			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
64 - Charges de personnel		3 216 285,00 €	Autres établissements publics		
Rémunération des personnels		2 601 078,00 €	Aides privées (fondation)		
Charges sociales		615 207,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		97 127,00 €
Autres charges de personnel			756. Cotisations		1 637,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		59 960,00 €	758. Dons manuels - Mécénat		5 652,00 €
Autres charges		59 960,00 €	76 - Produits financiers		172 390,00 €
66 - Charges financières		1 285 021,00 €	77 - Produits exceptionnels		33 582,00 €
67 - Charges exceptionnelles		2 815,00 €	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		67 354 €
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		89 520 €	79 - Transfert de charges		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		7844314 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		7980195 €
Excédent (bénéfice)		1135 881 €	Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		Nonrenseigné		
	Livret		Nonrenseigné		
	Caisse		Nonrenseigné		

Nom du Signataire : P/O Jonathan Stebig
Date : 19/07/2024

Qualité : Directeur des opérations France Europe
Signature :

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'associations agréées de bénévoles sont une simple déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

GRDR
 26 bis, rue Kléber
 93100 MONTREUIL
 Tél : 01 48 57 75 84 - Fax : 01 48 57 59 75
 Site : 310 270 840 0002

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

Le Grdr démontre une solide capacité d'auto-financement, comme en témoigne son solde disponible de 3 080 149 € à la clôture de l'exercice 2023. Ce montant substantiel met en évidence la robustesse financière de l'association, assurant ainsi une stabilité économique pour ses projets futurs. En outre, le budget globalement modeste de 45 000 € sur trois ans pour le projet envisagé est largement couvert par les ressources actuelles. Le Grdr s'appuie sur des outils performants de suivi de trésorerie et de gestion budgétaire, garantissant une gestion rigoureuse et transparente de ses finances. Cette capacité à gérer efficacement ses ressources financières renforce la crédibilité du Grdr et sa capacité à autofinancer ses initiatives, assurant ainsi la pérennité de ses actions.

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle
AFD	35 000	

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Favoriser l'ouverture sur le monde et sur l'Autre des citoyens - plus particulièrement les acteurs éducatifs, les jeunes et les autorités locales - et leur appropriation des enjeux mondiaux (ODD) par la valorisation des apports positifs des migrations « ici » et « là-bas ».

Objectif(s) spécifique(s) :

OS 1 - Se mobiliser, s'informer, s'outiller ! : Les acteurs éducatifs, les jeunes leaders associatifs, les élèves et les élus locaux, agents territoriaux et salariés RRMA sont outillés et mobilisés sur les thématiques M&D pour déconstruire leurs idées reçues sur les Migrations, comprendre les liens entre ODD et Migrations et ont accès à des contenus de sensibilisation, des méthodes et outils pédagogiques qu'ils peuvent réintroduire ensuite dans leurs pratiques professionnelles.

OS 2 - Se former, s'engager, et sensibiliser ! : Les acteurs éducatifs, les jeunes leaders associatifs, les élèves et les élus locaux, agents territoriaux et salariés RRMA sont formés, sensibilisés et s'engagent sur les thématiques M&D pour déconstruire leurs idées reçues sur les Migrations, comprendre les liens entre ODD et Migrations sur leurs territoires, et participent à créer une communauté de pratique ODDyssée.

OS 3 - S'allier, partager et essaimer : c'est l'ODDyssée'ACT ! : Des événements-rencontres permettent de favoriser la rencontre multi-acteur sur les territoires, le partage d'expérience, de récits et de connaissances et de pratiques et la mobilisation collective pour valoriser les liens entre migrations et développement et l'apport des migrations dans l'atteinte des ODD

Description :

ODDyssée 2 (la suite), vise à promouvoir l'ouverture des citoyens et des territoires sur le monde et sur l'Autre par la compréhension des articulations entre Migration et Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'appropriation d'enjeux interconnectés entre ici et là-bas. La création d'outils et de contenus et l'animation de formations et d'ateliers permettra de sensibiliser les acteurs socio-éducatifs, jeunes et autorités locales sur les liens entre migrations et ODD et de lutter contre les idées reçues sur les migrations. Des rencontres territoriales de ces différents acteurs, désormais outillés et sensibilisés, permettront de renforcer les réseaux locaux d'acteurs de l'ECSI, de soutenir leurs initiatives et de développer des communautés de pratiques ODDyssée autonomes. Le projet se déroulera sur 36 mois, du 1^{er} juillet 2024 au 31 juillet 2027.

Ingénierie pédagogique des 2 nouveaux modules de Form'actions « Migrations et Développement » et actualisation des 12 existants et du nouvel outil pédagogique « L'ODDyssée du Climat et des Migrations » (sur le modèle de la « Fresque du Climat ») avec l'appui des chercheurs de l'Institut Convergences Migrations et des experts de l'association Désinfox Migrations. Les acteurs d'ECSI peuvent explorer toutes les ressources capitalisées et disponibles sur la mallette à outils pédagogiques « Les migrations font bouger le monde.com ». Les acteurs éducatifs, les jeunes leaders associatifs, les élèves et les élus locaux et agents territoriaux et salariés RRMA de Lille et ses communes associées ont accès à des ressources, sont mobilisés, outillés et formés par le Grdr, appuyé par la Ligue de l'Enseignement Nord, sur les thématiques Migration, citoyenneté et Développement pour déconstruire leurs idées reçues sur les Migrations, comprendre les liens entre ODD et Migrations et peuvent les réintroduire dans leurs pratiques professionnelles. L'offre de formation est complétée par une offre d'ateliers de sensibilisation « Migrations et Développement », à destination des jeune/élèves, et par l'animation d'un nouvel outil basé sur la fresque du climat : « l'ODDyssée du climat et des migrations ». Le Grdr et ses partenaires prévoient un appui et soutien aux projets des jeunes leaders associatifs (dont OSIM, dont JA) à l'appel à projet Prix J'M une offre de renforcement de compétence à la carte et une mise en réseau d'acteurs de l'ECSI, appuyée par le RRMA Lianes Coopération.

Des communautés de pratiques ODDyssée se développent sur les territoires en lien avec les communautés de pratiques liées aux programmes Recital ODD et aux RRMA. Organisation de 2 ODD Tours sur le territoire et de 3 rencontres territoriales multi-acteurs, notamment de rencontre d'ambassadeurs ODDyssée pour développer leur réseau des ambassadeurs et pour explorer les formes d'engagement citoyen pour la Solidarité internationale sur le territoire. Organisation de 3 projections-débats et organisation du Forum « ODDyssée'ACT ! » pour la rencontre et le partage d'expériences des jeunes engagés.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

Planning prévisionnel des formations pour les acteurs sociaux éducatifs et les élus et agents territoriaux: ANNEE 1 - De septembre 2024 à juin 2025 : 2 formations
ANNEE 2 -De septembre 2025 à juin 2026 : 1 formation
ANNEE 3 -Deseptembre2026 à juin 2027 : 1 formation

Indicateur 1 : Au moins 35 acteurs socio-éducatifs, dont 50% de femmes : acteurs socio-éducatifs (enseignants, personnels établissements scolaires, éducateurs et animateurs en centres sociaux-éducatifs et animateurs périscolaires) sont formés (80% au moins des personnes formées sont satisfaites, 70% au moins réutilisent les méthodes et outils pédagogiques auprès des élèves, des jeunes vus en form'action ou ateliers de sensibilisation)

Indicateur 2 : Au moins 10 élus locaux et agents territoriaux dont 50 % de femmes (80% au moins des personnes formées sont satisfaites, 70% au moins réutilisent les méthodes et outils pédagogiques auprès de leurs équipes ou dans leurs projets, vus en form'action ou ateliers de sensibilisation)

Planning prévisionnel de l'animation de 2 sessions de l'ODDyssée du climat et des migrations (visant 20 personnes) + 1 sessions de l'ODDyssée du Climat et des migrations pour devenir « Ambassadeur ODDyssée » (= fresqueur)(visant 10 personnes)

ANNEE 1 -De septembre2024 à juin 2025: 1 session
ANNEE 2 -De septembre 2025 à juin 2026 : 1 session
ANNEE 3 -De septembre 2026 à juin 2027 : 1 session
Indicateurs de suivi de l'activité :

Indicateur1 : Au moins 5 élus locaux et agents territoriaux dont 50 % de femmes, dans les régions des Hauts-de-France suivent l'ODDyssée du Climat et des migrations

Indicateur 2 : Au moins 20 acteurs socio-éducatifs, dont 50% de femmes : acteurs socio-éducatifs(enseignants, personnels établissements scolaires, éducateurs et animateurs en centres sociaux-éducatifs et animateurs périscolaires) suivent l'ODDyssée du Climat et des migrations

Indicateur3 : Au moins 30 jeunes leaders d'associations de 18 à 30 ans, participent à l'ODDyssée du Climat et des migrations.

Indicateur4 : 10 personnes dans l'équipe ODDyssée sensibilisées par l'ODDyssée du climat et des migrations

Planning des rencontres territoriales:

2 ODD Tours organisés (1 entre collectivité territoriale et 1 pour les acteurs du territoire et 3 rencontres territoriales pluri-acteurs sont organisées (1 par an) animées autour des thématiques de migrations-citoyenneté-développement.

1 rencontre ciné-débats organisée autour des thématiques du projet.

Indicateurs: 100 personnes visées par les différentes activités de rencontres territoriales et ciné-débat

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : La ville de Lomme et ses communes associées Lille et Hellemmes (Cités éducatives, établissements scolaires comme le Lycée professionnel Sonia Delaunay ou des écoles primaires, tiers lieux, la maison des enfants, médiathèque, centres socio-éducatifs, etc.)

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

Prêts de salle ponctuellement pour animation de formation pour les élus et les agents territoriaux de la ville de Lomme et pour animer des temps de rencontres pluri-acteurs.

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

Le projet ODDyssée 2 a un caractère innovant qui tient de sa capacité à rassembler les acteurs du territoire et faire du multi-acteur à travers les groupes de concert'actions pour favoriser le dialogue, la rencontre, l'échange sur les sujets de sociétés qui animent la collectivité et ses habitants autour des grandes thématiques de citoyenneté, migrations et développement. Cette capacité à faire du mutli-acteurs, mêlant agents territoriaux, élus locaux, acteurs socio-éducatifs, leaders associatifs et mouvements de jeunesses, organisations de solidarité issues des diasporas, et monde de la recherche, apporte au projet de la hauteur pour aborder des sujets de société comme les migrations qui véhiculent beaucoup d'idées reçues et peuvent être un point de crispation des débats. En parallèle de cette offre d'animation territoriale pluri-acteurs, le Grdr propose avec l'appui de son partenaire la Ligue de l'Enseignement Nord, l'animation de formations sur 1 ou 2 jours à destination des acteurs socio-éducatifs et des élus locaux et agents territoriaux pour favoriser leur appropriation des enjeux mondiaux de développement (ODD) par la valorisation des apports positifs des migrations « ici » et « là-bas », en portant une attention sur les opportunités et les défis que représentent les migrations en France et dans le monde.

Le caractère innovant de cette form'action est qu'elle adopte l'éducation populaire comme vecteur de partage et d'apprentissage, et a pour but d'outiller les participants pour les renforcer dans leur capacité de déconstruire à leur tour les idées reçues sur les liens entre migrations et développement, et leur donner les moyens d'agir (outils pédagogiques, accompagnement à la mise en œuvre de projets...) en vue d'une contribution active à l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). La finalité étant d'envisager des changements en termes d'éducation aux enjeux migratoires.

Enfin, ces actions de formations sont complétées par une offre d'animation d'une fresque « Climat et Migration » développée expressément dans le cadre de ce projet avec l'aide de chercheurs spécialisés fellow de l'Institut Convergences Migrations, partenaire du projet, pour mieux saisir les liens complexes entre migrations et changements climatiques. Des animations pour devenir à son tour formateur de la fresque « l'ODDyssée du climat et des migrations », c'est-à-dire un ambassadeur ODDyssée seront également mises en œuvre pour pérenniser cette démarche active et innovante favorisant l'engagement citoyen.

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Le projet a trois grandes composantes :

- L'animation de formations et de « fresque du climat et des migrations »
- L'animation de rencontre pluri-acteurs et de ciné-débat
- L'outillage et l'accompagnement des publics cibles du projet [jeunes (11-25 ans), acteurs socio-éducatifs, élus locaux, agents territoriaux, citoyens engagés] en ressources pédagogiques et pour la mise en place d'atelier de sensibilisation pour répondre à des AAP.

Dans la mise en œuvre de ces trois composantes nous prenons systématiquement le soin d'informer les participants et bénéficiaires des moyens d'accessibilité des lieux ou de l'activité dans lesquels nous organiserons nos activités (cf. en conformité avec notre certification Qualiopi).

Par ailleurs, le cœur du projet est la déconstruction des idées reçues sur les migrations, et les liens entre migrations et développement, afin de débouter les préjugés et stéréotypes sur les migrations et les personnes migrantes qui mènent à de la discrimination.

Nous avons spécifiquement développé des modules de formations pour revenir notamment sur les mots des migrations, la représentation des migrations dans les médias, un éclairage historique des migrations, etc. sur les base de la pédagogie active issue de l'éducation populaire, avec pour objectif que les participants qui ressortent des formations, ateliers et temps de rencontres pluri-acteurs soient équipés pour à leur tour débusquer les intox dans les médias sur les migrations, dépassionner les débats sur les migrations et produire un discours informé et raisonné sur les thématiques de migrations.

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

Le projet implique pleinement les habitantes et habitants de Lomme et notamment les jeunes (11-30 ans) impliqués, engagés dans des associations, mais aussi les acteurs socio-éducatifs (enseignants, éducateurs, etc.) et les élus locaux et agents territoriaux de Lomme qui sont les premières cibles des actions du projet ODDyssée 2. Les activités dans lesquelles ils seront impliqués, comme les formations, animation des fresques « ODDyssée du climat et des migrations, les rencontres pluri-acteurs, favorisent d'ailleurs l'interconnaissance des lommois et lommoises pour privilégier le dialogue sur les thématiques de migrations et de développement durable.

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

Le projet prévoit de proposer aux acteurs éducatifs formés, dont les enseignants pour les élèves du 1^{er} degré, que l'équipe ODDyssée intervienne sur leur demande dans l'établissement scolaire pour des formats d'ateliers de 2h sur les thématiques de déconstruction des préjugés et stéréotypes sur les migrations, et sur les questions de liens entre les migrations et climat.

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

Bénéficiaires directs du projet :

1/ 35 acteurs socio-éducatifs, dont 50% de femmes. 2/ 10 élus locaux et agents territoriaux dont 50 % de femmes. 3/ 40 jeunes leaders d'associations de 18 à 30 ans, dont OSIM et dont Juniors Associations de 11-18 ans. 4/ 10 personnes dans l'équipe ODDyssée et affiliées, sensibilisées par l'ODDyssée du climat et des migrations. 5/ 200 citoyens sensibilisés directement par les activités de labellisation et de podcast, projections de films et rencontres territoriales. 6/ 8 citoyens devenus ambassadeurs ODDyssée, piliers de communauté de pratique ODDyssée sur les territoires

Bénéficiaires indirects :

1/200 jeunes qui bénéficieront des ateliers et interventions en écoles, collèges ou lycées, en centres sociaux, ou MJC. 2/ 500 citoyens sensibilisés par la mallette à outils en ligne, l'ODDyssée du climat et des migrations, les projections débats, les campagnes de plaidoyer et les podcasts, les forums et rencontres territoriales.

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	
	Parcours éducatifs	
	Manifestations patriotiques	
	Autres	
Animation	Carnaval	
	Estivales	
	Marché de Noël	
	Evénement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition Écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

Nous adopterons, comme nous en avons l'habitude, et suivant notre politique d'achat locale, durable et solidaire (« démarche progrès »), notamment concernant les collations pendant les ateliers et les rencontres pluri-acteurs et pratiquerons le tri-sélectif pour la gestion des éventuels déchets. Nous encouragerons les participants à la mobilité douce, et nous engageons nous-mêmes à nous déplacer à pied, en vélo ou en transport en commun depuis notre antenne à Lille située au 235 BD Paul Painlevé dans la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire – Auberge Stéphane Hessel.

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023 : 6
- Assemblée Générale réalisée le : 22/06/2024
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : 102 (60 % du nombre total des adhérents)
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : 12
- Politique de formation : Plan de formation stratégique annuel. Définition des besoins collectifs et des expertises individuelles de manière annuelle, mobilisation de l'OPCO pour prise en charge, complément de la prise en charge par les budgets des projets.



Programme : ODDysée 2, la suite - Les migrations font bouger le monde !
 Bailleur : Ville de Lomme
 Montant demandé au bailleur : 4 000 €
 Date de mise en œuvre : 01/07/2024 - 30/06/2025

CHARGES		PRODUITS		% des cofinancements
	Année 1	I. Ressources directes affectées à l'action	Année 1	
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 - Achat	800,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
Prestations de services				
Achats matières et fournitures - collations	600,00 €	74 - Subventions d'exploitation	18 000,00 €	
Autres fournitures - clés USB	- €	Etat:		
81 - Services extérieurs	1 322,90 €	AFD	14 000,00 €	
0,67 Locations mobilières et immobilières	886,34 €			
0,06 Entretien et réparation	79,37 €			
0,02 Assurance	26,46 €	Région(s):		
0,25 Ressources pédagogiques	330,72 €	Département(s):		
62 - Autres services extérieurs	1 600,00 €	Commune(s):		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €	Ville de Lomme	4 000,00 €	
Publicité, publication	400,00 €			
Déplacements, missions - déplacements personnes précaires	1 200,00 €	Autres :		
Frais de réception		Financement privé		
Services bancaires, autres		UE		
63 - Impôts et taxes		AFD		
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes				
84 - Charges de personnel	12 693,32 €			
0,75 Rémunération des personnels	9 519,99 €			
0,25 Charges sociales	3 173,33 €			
Autres charges de personnel				
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
88 - Dotation aux amortissements		78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action		
Charges fixes de fonctionnement = Frais admin	1 783,78 €			
Frais financiers				
Autres				
Total des charges	18 000,00 €	Total des produits	18 000,00 €	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature		
(Secours en nature		(Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature		
Personnel bénévole)		Dons en nature)		
TOTAL	18 000,00 €	TOTAL	18 000,00 €	

Date : 19/07/2024

Olivier LE MASSON
 Directeur Exécutif


 GDR
 26 bis, rue Kléber
 93100 MONTREUIL
 Tél 01 48 57 75 80 - Fax : 01 48 57 59 75
 Siret : 310 270 640 00082

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Jean-Marc Pradelle.....

Représentant(e) légal(e) de l'association : Grdr (Migration – citoyenneté – développement)

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 10000€ au titre des appels à projet 2024
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 19/07/2024..... À Montreuil.....

Signature

P.D. Jonathan Stebig,
Directeur des opérations France Europe

GRDR
26 bis, rue Kléber
93100 MONTREUIL
Tél. 01 48 57 75 80 - Fax: 01 48 57 59 75
Sket : 310 270 840 00082

8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.